

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du jeudi 06 octobre 2022

Par suite d'une convocation en date du 29/09/2022, les membres composant le Conseil Municipal de HOUNOUX se sont réunis le 06/10/2022, à 18H00, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAINCO Paul, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Présent(e)s : BALAYE Christian, JAMMES Jean-François, LAGUZOU Max, DEVIENNE Patricia, PLAUZOLLES Bastien, LABADIE Jacques

Absent(e)s : RIGAUD Véronique, (excusée), BROUSSEAU Pierre (excusé),
BALAYE Cynthia (excusée), PLAUZOLLES Mathieu (excusé),

Procurations :

Mme BALAYE Cynthia donne pouvoir à Mr BALAYE Christian,
Mr BROUSSEAU Pierre donne pouvoir à Mr PAINCO Paul,
Mr PLAUZOLLES Mathieu donne pouvoir à Mr PLAUZOLLES Bastien.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur PLAUZOLLES Bastien est désigné, à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal du 02/09/2022 est lu par le secrétaire de séance et adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Délibération : demande de subvention 2023 - travaux de goudronnage rue du Donjon
- Délibération demande de subvention 2023 - suite réfection façade mairie.
- Délibération à modifier : Acquisition par la mairie des parcelles C250 Fourniat et A168 Le Barry
- Délibération de désignation d'un autre membre que le maire pour signature arrêtés et tous documents de permis de construire déposés par le maire pour son propre compte.
- Délibération demande de subvention 2023 - construction d'un mur maçonné route des deux mers.

DELIBERATION

«Demande de subvention 2023 - travaux de goudronnage rue du Donjon»

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une partie de la rue du Donjon, à l'intersection de la rue du Meunier nécessite d'être restructurée et renforcée.

Il présente le devis établi par l'entreprise Jean Lefebvre Midi-Pyrénées, Etablissement RESCANIERES d'un montant de 31 503,30 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Département	35 %	11 026.16 €
- DETR	40 %	12 061.32 €
- Fonds propres	25%	7 875.82 €

TOTAL 31 503.30 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président,

- ADOPTE l'opération,
- ACCEPTE le plan de financement demandé,
- SOLLICITE de la part de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et du département une subvention pour financer les travaux.

DELIBERATION

«Demande de subvention - 2023 suite réfection façade mairie»

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de réfection des trois façades de la Mairie.

La façade principale vient d'être repeinte et dans un souci d'esthétique aussi bien que de conservation et rénovation, il conviendrait de continuer et terminer ce travail de réfection des façades de la Mairie.

Il présente le devis établi par la Sté TENDANCE DÉCO d'un montant de 8 624.20 € HT

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- DETR	40 %	3 449.68 €
- Fonds propres	60 %	5 174.52 €

TOTAL 8 624.20 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président,

- ADOPTE l'opération,
- ACCEPTE le plan de financement demandé,
- SOLLICITE de la part de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux une subvention pour financer les travaux.

DELIBERATION

« Acquisition par la mairie des parcelles C250 Fourniat et A168 Le Barry »

**ANNULE ET REMPLACE la DELIBERATION N°DE_2021_018 10 septembre 2021
« Acquisition par la mairie des parcelles C250 Fourniat et A168 Le Barry appartenant à
Annick MARIOLAN »**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame Annick MARIOLAN souhaite céder des parcelles dont elle est propriétaire. Il propose que la commune lui achète pour 50 € la/les parcelles ci-dessous cadastrée(s)

Section	N°	Lieudit	Nature	Contenance
C	250	FOURNIAT	Lande	00ha28a00ca

Ainsi que la suivante :

Section	N°	Lieudit	Nature	Contenance
A	168	LE BARRY	Lande	00ha00a50ca

Après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL accepte l'acquisition du ou des terrains et AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

DELIBERATION

« Délibération de désignation d'un autre membre que le maire pour signature arrêtés et tous documents de permis de construire déposés par le maire pour son propre compte ».

Vu le permis de construire PC 011173 22 U 0001 déposé par monsieur PAINCO Paul, Maire, pour son propre compte, pour un projet de transformation de grange en maison d'habitation sur la parcelle B067 à Magriat.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.422-7 qui dispose que, si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire, de déclaration préalable ou d'un certificat d'urbanisme, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité, de nommer Monsieur **Jacques LABADIE** premier adjoint au maire, pour prendre la décision relative au PC 011173 22 U 0001 déposé par Paul PAINCO pour son propre compte.

AUTORISE Monsieur Jacques LABADIE, à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

DELIBERATION

«Demande de subvention 2023 - construction d'un mur maçonné route des deux mers ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser un mur maçonné route des deux mers afin de faire la jonction avec les murs déjà existants et ainsi de protéger la route des éventuelles coulées de boues ou autres dommages pouvant être causés lors de fortes pluies ou autres phénomènes naturels et climatiques.

Il présente le devis établi par la Sté CAZAL d'un montant de 14 460,00 € HT.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Département	35 %	5 061,00 €
- DETR	40 %	5 784,00 €
- Fonds propres		3 615,00 €
	TOTAL	14 460,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son Président,

- ADOPTE l'opération,
- ACCEPTE le plan de financement demandé,
- SOLLICITE de la part de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et du département, une subvention pour financer les travaux.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

TOUR DE TABLE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.